

## Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la Région Pays de la Loire

### Commission Espèces et Habitats

#### AVIS

Date : 20 novembre 2012	Objet : Plan National d'Actions en faveur du Sonneur à ventre jaune " <i>Bombina variegata</i> " Déclinaison régionale en Pays de la Loire 2011/2013	Vote : Avis défavorable
----------------------------	---	----------------------------

#### Résumé

Cette déclinaison régionale du Plan national d'actions est présentée par le Conservatoire d'Espaces Naturels de la Sarthe. Il constitue la déclinaison du Plan National validé par le Conseil National de Protection de la Nature le 20 janvier 2011. Il a été adopté par un groupe technique le 21/01/2011. Il concerne un amphibien protégé au niveau national et inscrit à l'annexe II et IV de la directive habitat, le Sonneur à ventre jaune *Bombina variegata* (LINNE, 1758).

En collaboration avec les différents acteurs ayant œuvré depuis plusieurs années à la conservation de cette espèce, ce travail dresse un état des connaissances, et propose un plan d'actions en 4 grands axes : protection, gestion, amélioration de la connaissance, information et sensibilisation.

#### Détail de l'avis de la Commission

Le document dresse un catalogue de localisation des populations par département. Ce dernier ne reprend cependant pas de manière homogène les éléments permettant de définir chaque station. Les cartographies gagneraient à avoir un traitement et une colorimétrie homogène permettant de comparer les données. Les sources bibliographiques sont souvent absentes ou utilisent trop largement la référence à des « com. pers. ». **Le travail d'état des lieux et de bilan reste donc à finaliser.**

Le dossier inventorie ensuite « les expériences en faveur du Sonneur à ventre jaune », terminologie peu adaptée pour un recensement des études « scientifiques », un peu plus pour les actions de gestion, de sensibilisation et de communication menées par départements. Concernant les études « scientifiques », on pourrait s'attendre à une description comparative plus précise des protocoles permettant d'envisager des modes concertés de suivi/prospection. Le dossier fournit très peu d'éléments sur les efforts de prospection, les périodes choisies et leur efficacité. Concernant le département du Maine et Loire, seule la dernière prospection (Merlet, 2010) est évoquée. La remarque concernant « [JR1] l'absence d'action de capture/marquage /recapture » [JR2], évoquée pour une [JR3] population à très faible effectif, est étonnante. Pour la Mayenne il n'y a pas de description de protocole de suivi ni de référence bibliographique dans le texte. Pour la Sarthe, les descriptions sont plus complètes mais manquent toujours d'éléments de comparaison dans les moyens d'investigation mis en place. Le travail de prospection auditive (enregistreur muni d'une parabole) réalisé en Vendée sur les sites historiques de présence de l'espèce mériterait d'être évoqué.

La partie « gestion conservatoire » reprend l'ensemble des actions mécaniques réalisées sur deux départements le Maine et Loire et la Sarthe. Une carte de situation des lieux et de présentation à la parcelle des actions de gestion réalisée faciliterait l'analyse (en y intégrant les stations connues pour l'espèce). Les suivis post-travaux sont évoqués mais pas les références bibliographiques. Le type de lettre d'engagement pourrait être annexé au dossier. Le traitement des photographies de cette partie du dossier mériterait d'être homogénéifié (légendes, /source, commentaires).

Le troisième paragraphe s'intitule « Bilan des moyens humains et financiers » mais ne donne d'éléments ni sur les moyens humains ni d'éléments financiers.

Enfin le document liste l'ensemble des actions au travers de fiches élaborées pour le Plan National d'Action. La plupart des actions concernent l'animation du programme en 2011-2013. Elles n'ont pas fait l'objet d'une évaluation financière ce qui limite l'analyse des priorités et de la faisabilité du programme. Pour cette espèce, où le nombre de stations connues est assez faible, une connaissance plus fine des interlocuteurs (propriétaires/communes/périmètres de protection) aurait permis de discuter de la pertinence des mesures proposées (mesures agricoles, mesures forestières, de protection).

**En conclusion, la commission propose d'émettre un avis réservé<sup>[JR4]</sup> concernant ce plan régional d'actions en faveur du Sonneur à ventre jaune *Bombina variegata*. Elle suggère, une refonte complète du document et un nouveau passage devant la commission « Espèces-Habitats » au cours de l'année 2013.**

La vice-présidente,

**Joëlle FUSTEC**

